



2nd réunion, 29-30 septembre 2022
(Strasbourg, Palais de l'Europe, salle 8, et en ligne)

MSI-RES(2021)09
14 novembre 2022

Rapport de réunion

Ouverture et ordre du jour

1. La réunion a été ouverte par le Président du Comité d'experts sur le renforcement de la résilience des médias (MSI-RES), M. Ramón Salaverría Aliaga. M. Jan Kleijssen, Directeur, Société de l'information - Action contre le crime, a souhaité la bienvenue aux membres et aux participants et les a informés des récents développements au sein du Conseil de l'Europe.
2. Afin de renforcer la résilience des médias et de sensibiliser les Etats membres aux préoccupations croissantes, un échange de vues informel sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes a eu lieu le 28 septembre entre le Comité des Ministres et la société civile, notamment les représentants des Partenaires de la Plate-forme pour la sécurité des journalistes du Conseil de l'Europe. Sur la base du [rapport annuel 2022](#) des partenaires et des recommandations du Comité des Ministres [CM/Rec\(2016\)4](#) sur la sécurité des journalistes, [CM/Rec\(2022\)4](#) sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité et [CM/Rec\(2022\)13](#) sur les impacts des technologies numériques sur la liberté d'expression, la discussion a porté sur les questions urgentes de la sécurité des journalistes et de la liberté des médias, en particulier dans le contexte de la guerre de la Russie contre l'Ukraine, et sur les menaces en ligne croissantes pour le journalisme. M. Kleijssen a également établi des parallèles entre le travail de la MSI-RES et le Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), qui élabore une convention (cadre) avec des principes généraux applicables dans tous les domaines du développement, de la conception et de l'application de l'IA, expliquant que l'expérience a montré qu'un cadre international fondé sur les droits de l'homme et l'état de droit est nécessaire pour prévenir ou atténuer les diverses défaillances des systèmes d'IA qui peuvent avoir des effets négatifs graves sur les droits et obligations des personnes.
3. L'ordre du jour (annexe I) a été adopté sans changement. Selon la liste des participants (annexe II), sur 28 membres et participants, il y avait 18 femmes (64%) et 10 hommes (36%). Tous les membres ont participé à la réunion (douze en personne et un en ligne).

Commission de l'intelligence artificielle (CAI)

4. Le MSI-RES a eu un échange avec M. Kristian Bartholin, Secrétaire du CAI, le comité chargé d'élaborer un instrument juridiquement contraignant sur l'IA basé sur les normes du Conseil de l'Europe. L'idée est de produire un instrument de portée potentiellement mondiale, qui sera moins eurocentré mais certainement centré sur l'humain et conforme aux droits de l'homme, afin de servir

de référence dans ce domaine. M. Bartholin a expliqué qu'un projet dit « zéro » de la future convention a récemment circulé parmi les membres du comité et les observateurs, pour être discuté et négocié dans le courant de l'année prochaine et finalisé pour le 25 novembre 2023. Outre l'élaboration de principes généraux destinés à façonner le développement et l'utilisation des systèmes d'IA, la future convention doit se concentrer sur l'IA dans le secteur public, où tout résultat injuste ou biaisé peut constituer une menace grave pour les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie. La CAI se concentrera sur les contextes dans lesquels les systèmes d'IA sont utilisés, l'idée n'étant pas d'interdire une technologie mais de trouver un juste équilibre entre les différents intérêts en jeu et de prévenir les risques pour les droits de l'homme et la dignité, mais aussi pour les systèmes démocratiques. Le comité travaille également sur les définitions ; il serait donc préférable que les autres comités travaillant sur des questions liées à l'IA évitent de définir des concepts généraux qui figureront dans la convention.

Conclusions et décisions

5. Le MSI-RES a examiné et discuté les premières versions de ses deux documents, le projet de lignes directrices sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) dans le journalisme (MSI-RES(2022)07) et les bonnes pratiques pour un financement durable des médias (MSI-RES(2022)08). La discussion s'est concentrée sur la finalité, la structure et les objectifs des documents, ainsi que sur leur contenu et en particulier sur les éléments qui doivent encore être inclus ou élaborés. Le MSI-RES a accueilli favorablement les textes tels qu'ils ont été préparés par les rapporteurs, notant qu'ils étaient bien avancés, appropriés dans leur portée et clairs dans leur langage. Les membres ont approuvé la structure et les grandes lignes des documents, ainsi que la réflexion des rapporteurs sur le large éventail de questions discutées lors de la première réunion et leur effort pour intégrer ces réflexions dans les textes respectifs.

Projet de lignes directrices sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) dans le journalisme

6. Les rapporteurs, M. Richard Fletcher et Mme Natali Helberger, ont présenté le projet de lignes directrices qui repose sur l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, concrétisé par les recommandations pertinentes du Comité des Ministres. Ils les ont également fondées sur des recherches universitaires et une série d'ateliers avec des praticiens qui ont défini plusieurs thèmes sur lesquels des orientations utiles peuvent être données pour l'application pratique de l'IA, comme la décision de construire ou non une technologie propre, ou les conditions de passation des marchés. Les lignes directrices sont structurées autour de différentes catégories d'adresses et du processus de mise en œuvre des outils d'IA. Pour les organisations de médias, elles suivent les différentes étapes de la mise en œuvre de l'IA : la décision de (ne pas) mettre en œuvre, le développement et la mise en œuvre, l'utilisation et l'évaluation, la relation avec le public et l'impact sur l'écologie médiatique au sens large. En outre, des sections spécifiques s'adressent aux développeurs de l'IA, aux plateformes en tant que principaux distributeurs de contenu d'information et aux États membres. Les lignes directrices doivent se concentrer sur des recommandations concrètes et applicables et sur les meilleures pratiques pour une mise en œuvre de l'IA dans le processus d'organisation, en mettant l'accent sur les questions pour lesquelles le Conseil de l'Europe peut apporter une valeur ajoutée et contribuer à la résilience des médias.
7. Les membres du MSI-RES et les participants se sont engagés dans un échange perspicace, avec des contributions constructives et de nombreuses idées pour l'amélioration du texte. Ils ont complimenté le document cohérent et complet, orienté vers la réalité et s'adressant aux organisations de médias et aux États, ainsi qu'aux développeurs et aux plateformes d'IA. Il a été décidé de se concentrer spécifiquement sur les outils d'IA et de supprimer les autres outils numériques, également dans le titre, car ils sont moins pertinents pour l'objectif du texte. Un ajout pourrait être utile sur ce qui différencie l'IA des autres technologies et sur les raisons pour lesquelles des lignes directrices spéciales sont nécessaires sur cette question. Des réflexions ont été menées sur l'alignement du document sur la structure des « éléments possibles d'un cadre juridique sur l'intelligence artificielle » du CAHAI, qui se concentre sur le développement, la conception et l'application des systèmes d'IA. Cet objectif peut être atteint en accordant une attention particulière à la terminologie utilisée dans les différentes sections des lignes directrices. La discussion a également porté sur le besoin de définitions et sur les notions supplémentaires qui pourraient nécessiter une définition.

8. La section présentant les principes fondamentaux primordiaux sera développée au fur et à mesure de l'avancement du document. Il a été considéré qu'elle introduisait plusieurs points importants, mais il n'est pas toujours évident de savoir s'ils doivent être considérés comme des principes normatifs ou des objectifs politiques. En outre, d'autres principes, tels que la diversité, pourraient être examinés dans cette section, ou bien les principes pourraient être repositionnés dans d'autres sections plus spécifiques.
9. En ce qui concerne l'accent mis dans le document sur les petites et moyennes organisations médiatiques, il a été souligné que les tailles varient considérablement dans les différents Etats membres et que dans certains Etats, les grandes organisations médiatiques n'ont pas leurs propres politiques internes ou d'autorégulation sur l'utilisation de l'IA. En outre, il peut y avoir des aspects spécifiques à prendre en compte en ce qui concerne les petites organisations médiatiques ; par exemple, les filiales (médias appartenant à une chaîne) ne choisissent pas elles-mêmes d'utiliser des outils d'IA, car certains aspects de leurs opérations sont décidés au niveau central. Il a été considéré que, au minimum, les audiences devraient être informées de la manière dont les décisions sur l'utilisation de l'IA sont prises.
10. Les lignes directrices bénéficieraient en outre d'une description plus détaillée des différentes utilisations des outils d'IA le long de la chaîne de production des médias (comment l'IA est utilisée dans le journalisme). À cet égard, il a également été question de savoir si l'utilisation de l'IA au stade de la production et de la distribution, respectivement, pouvait soulever des problèmes différents à traiter de différentes manières. Le MSI-RES a également discuté des destinataires des lignes directrices, en particulier ceux du secteur des médias, étant donné que les lignes directrices visent les responsables des médias, les rédacteurs en chef et les journalistes. Il faudrait reconnaître leurs différentes responsabilités, ainsi que le fait que l'IA dans le journalisme peut être utilisée à des fins rédactionnelles et non-rédactionnelles. De même, les lignes directrices établissent une distinction entre l'utilisation de l'IA dans les activités critiques qui sont directement liées à la tâche journalistique d'informer et qui relèvent de la responsabilité éditoriale, et dans les activités non critiques ou de soutien (marketing, RH, etc.). Une telle distinction peut s'avérer nécessaire car la responsabilité éditoriale ne peut s'étendre à toutes les utilisations de l'IA, mais seulement aux outils utilisés pour acquérir, produire et diffuser des informations et d'autres contenus. La question s'est posée de savoir dans quelle mesure le texte aborde également, ou devrait aborder, les activités non critiques pour la mission qui peuvent constituer une partie pertinente de l'écosystème de l'IA dans les organisations de médias, et si oui, comment elles devraient être intégrées dans le document.
11. Le MSI-RES a également discuté de la question de la paternité et de l'automatisation, notamment de la perception de la paternité des textes générés automatiquement ou d'autres formes de contenu et de la prise en charge de la responsabilité éditoriale de ces contenus, qui est étroitement liée. En effet, le contrôle éditorial se déplaçant partiellement ou totalement vers le stade de la construction d'outils d'IA et des données qui entraînent les systèmes, cela soulève la question d'un élargissement possible de la notion de contrôle éditorial à l'utilisation d'outils d'IA. En même temps, il a été souligné que, du point de vue de la réglementation, la paternité du contenu n'est pas pertinente pour déterminer la responsabilité éditoriale ; il incombe aux éditeurs de veiller au respect de la réglementation applicable et les lignes directrices fondées sur les valeurs pourraient les aider à reconnaître les risques liés à l'utilisation de l'IA et les responsabilités qui en découlent. Dans le même ordre d'idées, la question de l'autonomie éditoriale doit également être réexaminée, car les rédacteurs en chef et les journalistes sont amenés à optimiser les clics et leur autonomie éditoriale peut être mise à mal dans la quête du profit. Étant donné la nature émergente de ces questions, les lignes directrices offriront des suggestions sur la manière de les prendre en compte dans le contexte du développement, de la conception et de l'application de l'IA, mais il est peut-être trop tôt pour élaborer des orientations détaillées sur tous ces éléments.
12. L'aspect de la protection des données pourrait être mis en avant dans le document, de même qu'un accent sur les utilisateurs, soit en articulant leurs droits, soit en soulignant le rôle de l'IA dans la société. La perspective de l'utilisateur pourrait également être renforcée en mettant davantage l'accent sur la transparence et les responsabilités résultant de l'utilisation de l'IA par les médias. Il a également été suggéré de mentionner la nécessité de la sécurité et de l'intégrité des outils d'IA afin d'éviter leur manipulation ou leur utilisation abusive, ainsi que de mettre en évidence la

perspective de genre le cas échéant. Enfin, le MSI-RES a convenu que les mécanismes de responsabilité devaient être davantage mis en avant dans le texte, en mettant l'accent sur les régimes d'autorégulation de la responsabilité de l'utilisation de l'IA journalistique et de la surveillance. D'autres codes de bonnes pratiques et ressources similaires seront également inclus dans l'annexe 3, qui pourrait être mise à jour régulièrement même après l'adoption des lignes directrices.

Projet de bonnes pratiques pour un financement durable des médias d'information

13. Les rapporteurs, Mmes Elda Brogi et Helle Sjøvaag, ont présenté le premier projet de Bonnes pratiques pour un financement durable des médias, en ajoutant le mot « nouvelles » au titre pour refléter l'objectif du rapport. Ce rapport présente divers modèles et systèmes de financement des médias qui se sont avérés efficaces et qui pourraient être utilisés comme source d'inspiration par le secteur des médias, ainsi que pour apporter un soutien (plus) efficace aux États membres lors de l'élaboration de leurs propres systèmes de financement. Le rapport s'ouvre sur une analyse du modèle économique des médias et un aperçu de la littérature universitaire et des rapports politiques récents : Media Pluralism Monitor, le rapport du Forum sur la liberté et la démocratie : Un nouveau pacte pour le journalisme, le rapport UNESCO 2022 : Finding the funds for journalism to thrive, et le rapport Cairncross : un avenir durable pour le journalisme. Les chercheurs s'accordent largement à dire que la résilience et la durabilité sont générées par des flux de revenus diversifiés et multidimensionnels. En outre, l'un des principaux objectifs du financement durable des médias est d'améliorer la capacité des médias à innover, ce qui les rend plus résilients. La résilience est définie dans le rapport comme la capacité à fonctionner en période d'instabilité et à s'adapter ou à faire face aux menaces environnementales et sociales. Les médias résilients sont capables de soutenir leur production, d'avoir une production constante de contenu, de faire des bénéfices et de disposer de revenus qu'ils peuvent réinvestir dans leur production. Cela dit, la résilience économique n'est qu'un des éléments nécessaires à la survie et à l'épanouissement du journalisme ; la gestion des entreprises médiatiques est également importante, ainsi que l'environnement social, politique, économique et technologique plus large dans lequel le journalisme opère.
14. Le cœur du rapport est une section déjà bien développée avec l'analyse et les exemples de bonnes pratiques pour des revenus durables basés sur le marché et un soutien efficace de l'Etat. D'autres informations sur les marchés des médias, ainsi que sur les cadres législatifs et politiques, seront ajoutées d'ici la troisième réunion du comité d'experts, lorsque les réponses au questionnaire du CDMSI sur les meilleures pratiques en matière de financement des médias seront analysées. Les exemples montrent qu'il n'y a pas de solution universelle et qu'aucun modèle unique ne peut réussir : c'est pourquoi des recommandations spécifiques sont en cours d'élaboration, compte tenu des différences entre les régions/cultures, les tailles des marchés des médias et les niveaux d'indépendance des médias. Les revenus directs sont toujours la stratégie dominante, et bien qu'il y ait des preuves de succès dans certains pays, les revenus sont toujours en baisse. La philanthropie a connu un essor lent en Europe, contrairement aux États-Unis, avec des préoccupations concernant la transparence, l'équité et la prévisibilité, et des appels à des programmes philanthropiques plus durables et indépendants. Le crowdfunding demande beaucoup d'efforts pour lever des fonds et a un faible niveau de durabilité, mais il semble fonctionner sur les marchés où l'influence politique sur les médias est élevée. Il existe également des initiatives de financement intéressantes mises en place par les États, telles que les programmes de partenariat pour les MSP afin de soutenir les médias locaux et d'intérêt public. Il convient de mettre davantage l'accent sur les menaces et les vulnérabilités, afin de mieux expliquer pourquoi certaines solutions de financement peuvent mieux fonctionner dans des circonstances spécifiques.
15. La structure finale du rapport sera définie par ses principaux destinataires, avec deux grandes catégories identifiées, les États membres et les entreprises médiatiques. Pour les États, les informations sur les cadres réglementaires et les régimes de soutien qui ont fait leurs preuves seront particulièrement précieuses, car tous les États n'ont pas accès à des données comparatives, et les entreprises médiatiques recevront des indications sur les moyens durables de générer des recettes commerciales. Compte tenu de la longueur et de la richesse du rapport, le Comité a discuté de la meilleure façon de combiner les exemples avec l'analyse pour un maximum de clarté et d'exhaustivité, suggérant d'utiliser des cadres ou des encadrés pour mettre en évidence les informations clés.

16. De l'examen de la littérature et des exemples de pratiques durables des médias, certaines conclusions générales ont émergé sur l'importance de la diversification des sources de revenus, la transparence de la propriété des médias, l'allocation des fonds publics et l'application de l'IA et de l'analyse des données dans l'industrie de l'information, ainsi que les perturbations causées par les plateformes aux modèles commerciaux du journalisme dans tout le secteur. Quant au soutien de l'État, l'allègement fiscal apparaît comme une recommandation dominante pour soutenir les entreprises de médias.
17. Le comité d'experts a discuté des critères d'évaluation des bonnes pratiques. Il a été suggéré qu'à long terme, les bonnes pratiques soient liées à la définition de la durabilité et de l'indépendance, de sorte que les principes généraux de la durabilité économique peuvent servir de critères appropriés pour leur identification. Il a également été rappelé que les différentes régions d'Europe révèlent des tendances différentes en matière de modèles de financement efficaces. Par exemple, la volonté du public de payer pour des informations, démontrée dans les pays scandinaves, n'est pas partagée sur l'ensemble du continent. À cet égard, il a été considéré que davantage d'exemples étaient nécessaires dans les pays d'Europe de l'Est. De même, plusieurs membres ont suggéré de donner plus d'indications sur les différences entre les médias internationaux, nationaux, régionaux et locaux. À cet égard, il a également été suggéré que les médias locaux dans les grands pays peuvent avoir la même taille que les médias nationaux dans les petits pays, de sorte que la taille du marché devrait également être prise en compte.
18. En ce qui concerne l'environnement réglementaire et son impact sur la viabilité des médias, il a été suggéré de mettre également en évidence les bonnes pratiques en matière de réponses réglementaires pour améliorer la viabilité des médias, car toutes les mesures réglementaires ne peuvent pas être considérées comme efficaces. Par exemple, il peut y avoir des avantages à permettre aux organisations de médias de fonctionner sur une base non lucrative ; un exemple moldave a été mentionné d'une chaîne de télévision créée en tant qu'ONG et donc éligible à différents types de soutien financier et de subventions. À cet égard, les nouvelles compétences nécessaires pour naviguer dans la gestion, le financement et l'administration des médias devraient également se refléter dans l'éducation et la formation journalistiques, et bien que ce ne soit pas un point particulier du rapport, on pourrait en faire mention. D'une manière générale, les participants ont estimé qu'il serait utile de consacrer une section distincte aux mesures prises par les États pour accroître la viabilité et la résilience des médias.
19. Le MSI-RES a par la suite discuté du rôle des plateformes, et notamment des grandes plateformes, dans l'environnement médiatique, et de la manière d'inclure leurs différents aspects dans le rapport. Un certain scepticisme a été exprimé à l'égard des revenus du droit d'auteur et des droits voisins en tant que modèle de meilleure pratique pour la redistribution des revenus des plateformes aux médias, car il ne semble pas bénéficier aux petites organisations, mais en même temps, il a été suggéré qu'un argument devrait être présenté dans le rapport sur la raison et la façon dont les plateformes peuvent/devraient être taxées pour contribuer à la durabilité des médias d'information. La question des fonds fournis par les plateformes pour soutenir l'innovation dans les médias pourrait également être envisagée, ainsi que le coaching en matière d'innovation.

Autres affaires

20. La MSI-RES a convenu de tenir sa prochaine réunion à Strasbourg les 30-31 mars 2023. Conformément à la pratique établie, le Secrétariat préparera un projet de rapport de réunion qui sera envoyé au président et au vice-président pour examen. Ensuite, le Secrétariat enverra le projet de rapport à la MSI-RES, en lui permettant de formuler des commentaires dans un délai de cinq jours ouvrables complets. En l'absence de commentaires, le rapport sera considéré comme adopté et sera transmis au CDMSI pour information.

Annexe I

Agenda

MSI-RES(2022)06
26 septembre 2022

2nd réunion de la MSI-RES

29-30 septembre 2022

Salle 6, Palais de l'Europe, Strasbourg / En ligne

Projet d'ordre du jour

29 septembre 2022

9.00 - 9.30 Test du KUDO

9:30 - 10:45

1. Ouverture de la réunion par le Président
2. Allocution de bienvenue de Jan Kleijssen, Directeur, Direction Société de l'information - Action contre la criminalité, Direction générale Droits de l'homme et Etat de droit
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Information par le Secrétariat

Informations sur les travaux normatifs et de référence pertinents du Conseil de l'Europe

10.45 - 11.15

Pause café

11.15 - 13.00

5. Discussion du projet de lignes directrices sur l'utilisation responsable des outils numériques, y compris l'intelligence artificielle (IA), dans le journalisme (*MSI-RES(2022)07*)

13.00 - 14.30

Pause déjeuner

14.30 - 16.00

6. Suite du point 5

16.00 - 16.20

Pause café

16.20 - 18.00

7. Suite du point 5

30 septembre 2022

10.00 - 11.15

8. Discussion du projet de bonnes pratiques pour un financement durable des médias d'information (*MSI-RES(2022)08*)

11.15 - 11.45

Pause café

11.45 - 12.30

9. Suite du point 8

12.30 - 14.00

Pause déjeuner

14.00 - 16.30

10. Suite du point 8
11. Autres affaires
12. Date et heure de la prochaine réunion

Appendix II

List of participants / liste de participants

20 September 2022

Committee of Experts on Increasing Resilience of the Media (MSI-RES) Comité d'experts sur le renforcement de la résilience des médias (MSI-RES)

*2nd meeting, 29–30 September 2022
Hybrid meeting, Council of Europe, Strasbourg*

*2^{ème} réunion, 29–30 septembre 2022
Réunion hybride, Conseil de l'Europe, Strasbourg*

COMMITTEE MEMBERS / MEMBRES DU COMITÉ

Ms / Mme Ludmila ANDRONIC

Lecturer / Conférencière

Department of Journalism and Communication Sciences / Département de journalisme et des sciences de la communication

Moldova State University / Université d'État de Moldavie

Republic of Moldova / République de Moldavie

Ms / Mme Eida BROGI

Scientific Coordinator at the Centre for Media Pluralism Media Freedom / Coordinatrice scientifique au Centre pour le pluralisme des médias et la liberté des médias

Professor (part-time) at the European University Institute / Professeur (à temps partiel) à l'Institut universitaire européen

Florence

Italy / Italie

Ms / Mme Roxana CLINCIU

Deputy director / Directrice adjointe

Public Diplomacy and Strategic Communication Directorate / Direction de la diplomatie publique et de la communication stratégique

Ministry of Foreign Affairs / Ministère des affaires étrangères

Romania / Roumanie

Ms/Mme Solvita DENISA–LIEPNIECE

Principal media literacy advisor (disinformation resilience), Baltic Centre for media excellence / Conseillère principale en éducation aux médias (résilience à la désinformation), Centre balte pour l'excellence des médias

Latvia / Lettonie

Ms / Mme Maria DONDE

Head of International Content Policy / Chef de la politique de contenu international

Office of Communication (OFCOM) / Bureau de la Communication (OFCOM)

United Kingdom / Royaume-Uni

Ms / Mme Céline FLAMMANG

Senior policy advisor / Conseillère

Department of Media, Connectivity and Digital Policy / Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique

Ministry of State / Ministère d'État

Luxembourg

<p>Mr / M. Richard FLETCHER Senior Research Fellow / <i>Chercheur principal</i> Reuters Institute of the Study of Journalism / <i>Institut Reuters d'étude du journalisme</i> United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i></p>
<p>Ms / Mme Natali HELBERGER Professor in information law / <i>Professeur de droit de l'information</i> Institute for Information Law / <i>Institut du droit de l'information</i> University of Amsterdam / <i>Université d'Amsterdam</i> Netherlands / <i>Pays-Bas</i></p>
<p>Mr / M. Marko MILOSAVLJEVIĆ Professor, Head of Communication Department / <i>Professeur, Chef du département de la communication</i> Faculty of Social Sciences / <i>Faculté des sciences sociales</i> University of Ljubljana / <i>Université de Ljubljana</i> Slovenia / <i>Slovénie</i></p>
<p>Mr/M. Manuel PUPPIS Professor in Media Systems and Media Structures / <i>Professeur en systèmes et structures médiatiques</i> University of Fribourg / <i>Université de Fribourg</i> Switzerland / <i>Suisse</i></p>
<p>Mr / M. Ramón SALAVERRÍA Professor of Journalism / <i>Professeur de journalisme</i> Center for Internet Studies & Digital Life / <i>Centre d'études de l'Internet et de la vie numérique</i> University of Navarra / <i>Université de Navarre</i> Spain / <i>Espagne</i></p>
<p>Ms / Mme Helle SJØVAAG Professor of Journalism / <i>Professeur de journalisme</i> University of Stavanger / <i>Université de Stavanger</i> Norway / <i>Norvège</i></p>
<p>Mr / M. R. L. VREEKAMP Founder of Future Journalism Today Academy / <i>Fondateur de l'Académie Future Journalism Today</i> Netherlands / <i>Pays-Bas</i></p>

PARTICIPANTS AND OBSERVERS / PARTICIPANTS ET OBSERVATEURS

COUNCIL OF EUROPE MEMBER STATES /

GREECE / GRECE	<p>Ms Nicole STELLOU Media policy expert / <i>Expert en politique des médias</i> General Secretariat of Communication and Media / <i>Secrétariat général de la communication et des médias</i> Ministry of Digital Governance / <i>Ministère de la gouvernance numérique</i></p>
SERBIA/SERBIE	<p>Ms/Mme Maja ZARIC Head of Unit for International Cooperation / <i>Chef de l'unité de la coopération internationale</i> Ministry of Culture and Media / <i>Ministère de la culture et des médias</i></p>
TÜRKIYE	<p>Mr / M. Osman ARVAS Head of International Relations Department / <i>Chef du département des relations internationales</i></p>

	<p>Radio and Television Supreme Council (RTUK) / Conseil suprême de la radio et de la télévision (RTUK)</p> <p>Mr / M. Salih KARABULUT Expert / <i>Expert</i> Radio and Television Supreme Council / <i>Conseil suprême de la radio et de la télévision</i> International Relations Department / <i>Département des relations internationales</i></p>
--	---

NON-MEMBER STATES HAVING OBSERVER STATUS WITH THE COUNCIL OF EUROPE / ETATS NON-MEMBRES AYANT LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

MEXICO / MEXIQUE	<p>Mr / M. José Alfonso SUÁREZ DEL REAL Y AGUILERA Ambassador Plenipotentiary - Permanent Observer / <i>Ambassadeur Plénipotentiaire - Observateur Permanent</i> Permanent Mission of Mexico to the Council of Europe / <i>Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe</i></p>
-------------------------	---

NON-MEMBER STATES / ÉTATS NON-MEMBRES

MOROCCO / MAROC	<p>Mr / M. El Mahdi AROUSSI IDRISI Director of the legal studies Department, High Authority for Audio-visual Communication (HACA) <i>Directeur du Département des études juridiques, Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)</i></p> <p>Mr / M. Othmane ALAMI LAKTIB Executive, Legal Studies Department, High Authority for Audio-visual Communication (HACA) <i>Cadre, Département des études juridiques, Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)</i></p> <p>Ms / Mme Chanaz EL AKRICH Head of Division of Cooperation, Ministry of Culture, Youth and Sports-Department of Communication <i>Cheffe de Division de la Coopération, Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports- Département de la Communication</i></p> <p>Ms / Mme Meriem KHATOURI Director of Studies and Media Development, Ministry of Culture, Youth and Sports- Department of Communication <i>Directrice des Etudes et du Développement des Médias, Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports</i></p>
------------------------	--

COUNCIL OF EUROPE DEPARTMENTS AND BODIES / DÉPARTEMENTS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

EUROPEAN PLATFORM OF REGULATORY AUTHORITIES EPRA / PLATE-FORME EUROPÉENNE DES	<p>Ms Emmanuelle MACHET Head of EPRA Secretariat / <i>Cheffe de secretariat d'EPRA</i></p> <p>Ms Géraldine DENIS Administrator / <i>Administratrice</i></p>
--	---

<i>INSTANCES DE RÉGULATION (EPRA)</i>	
Directorate General of Democracy and Human Dignity, Democratic Governance / Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine, Gouvernance démocratique	Ms Judith ORLAND <i>Administrator / Administratrice</i>

OTHER INSTITUTIONS / AUTRES INSTITUTIONS

ARTICLE 19	Ms / Mme Maria Luisa STASI <i>Head of Law & Policy for digital markets / Responsable du droit et de la politique des marchés numériques</i>
EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE	Mr / M. Marijn DUIJVESTEIN
UNESCO	Ms / Mme Adeline HULIN <i>Project Officer, Freedom of Expression and Media Development / Chargée de projet, Liberté d'expression et développement des médias</i>

SECRETARIAT / SECRETARIAT

Information Society - Action against Crime Directorate – Direction de la société de l'information - lutte contre la criminalité	Mr / M. Jan KLEIJSEN <i>Director / Directeur</i>
Information Society Department, Directorate General Human Rights and Rule of Law / Service de la société de l'information, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit	Mr / M. Patrick PENNINGX <i>Head of Department / Chef de Service</i>
Information Society Department / Service de la société de l'information	Ms / Mme Urška UMEK <i>Secretary of MSI-RES, Head of Media Unit, Media and Internet Division / Secrétaire du MSI-RES, Chef de l'unité médias, Division médias et internet</i>
Information Society Department / Service de la société de l'information	Ms / Mme Artemiza-Tatiana CHISCA <i>Head of Media and Internet Division, Secretary to the Steering Committee on Media and Information Society (CDMSI) / Chef de la Division médias et internet, Secrétaire du Comité directeur sur les médias et la société d'information (CDMSI)</i>
Information Society Department / Service de la société de l'information	Ms / Mme Giulia LUCHESE <i>Secretary of MSI-SLP committee / Secrétaire du comité MSI-SLP</i>

Information Society Department / Service de la <i>société de l'information</i>	Ms / Mme Emma GRUDEN Assistant / Assistante
Information Society Department / Service de la <i>société de l'information</i>	Ms / Mme Joanna SZELEZNIAK Assistant / Assistante

INTERPRETERS / INTERPRETES

Ms / Mme Bettina LUDEWIG-QUAINE

Ms / Mme Gillian WAKENHUT

Ms / Mme Sara WEBSTER

TECHNICIAN KUDO / TECHNICIEN KUDO

Ms / Mme Sarah LINDER

Mr / M. Tom PERRIN